

16°. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 60 francs 6 sacs mesel un Cheneviere de 50 Tois un petit jardin environ 80 Tois de terre defriché par le Regt Le droit de Bourgeois par ou lon à une partie de bois Ciluy en a point pour l'école & a St Michel 1000 fromage & dix bats
B. De quelle source dérive-t-elle? come de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? Le Bled ou Mesel de la pension vient des Censés de la Commune
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? L'argent de la pension vient de cette Caisse
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il seroit a souhaiter que lon fit une reforme de l'orthographe dans les livres dont on se sert pour apprendre les enfans a épelle & lire C'est a dire qu'on ne fut pas obligé de les faire dire autrement qu'il n'y a voyé Les Français au St Francois il faudroit qu'il y eu Français vous voyé qu'il étoit changé en a un enfant epelle il a luit comme cela est de bon aloi il dit bien & il faut le reprendre il faut don que se soit le defaut d'orthographe il ne peuvent pas ce la Comprendre J'ai toujours remarqué que cela retarde beaucoup la lecture
N. Berny Regt

Lachaux 126

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District?
 - e. Canton?

Lachaux

Village

formant une Commune

et une Paroisse, qui a son agent particulier

de Copponay

du Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

toutes les maisons du ressort de l'école sont situés dans le Village excepté

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisieme quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

une ferme nommée Pevondavaux

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

éloigné d'un quart de lieue, qui ne fournit point d'enfant en ce moment

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La totalité des enfans du Village qui fréquentent l'école est actuellement de 36 pour les deux sexes, mais le nombre sera plus considérable dans quelques années

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Liste 1 Lieue
Moyri 1 Lieue
Cuarnens 1/4 de Lieue
Cossonnay 3/4 de Lieue
Diry 3/4 de Lieue
Grancy 1/2 Lieue
Chevilly 1/2 Lieue
Senarclens 1/2 Lieue
Chavannes sur le Veiron 1/4 de Lieue

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

on enseigne dans l'école de La Chaux à lire, à écrire, à Calculer, le Chant des Psaumes, et les premiers principes de la Religion,

on tient l'école en été et en hiver; mais elle n'est fréquentée régulièrement que depuis la St martin à Raques

Lectures saintes, un recueil de passages, la Catechisme d'Osterval, les Psaumes,

Les peres & meres sont assez negligents a envoir leurs enfans à l'école

Cinq heures en hiver; quatre heures en été

1° Ceux qui sont à l'alphabet, 2° Ceux qui commencent à lire, 3° Ceux qui lisent, écrivent et apprenent par coeur,

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

a Le régent étoit ci devant examiné par le Past en présence du Consistoire; et sur sa capacité reconnue il étoit nommé par le Seigneur du Lieu
b le régent actuel est du Chent, on la Salée du Lac de Joux
c il se nomme Jean Imbert Le Coultre

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, }
b. En été, } foit garçons ou filles.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Age de 56 ans

c pecc de quatre enfans

f Instituteur depuis 1770

g Etabli auparavant au Chent, et lapidaire de profession.

h Il conduit le Chant des Psaumes à l'Eglise, et fait les prières ordinaires

36 Comme il a été dit ci devant savoir

21 garçons } en été & en hiver
18 filles. }

a Environ 100 toises de terrain pour chenevier et plantage, et un petit jardin dont la possession est contestée

c Vignes ci derrière

Rien

a La maison Commune, qui est en bon état

b une Chambre pour l'école, et une pour le logement du régent

d La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension du régent vient de trois sources
1° Des biens Communs, 2° du bled des pauvres
3° des Contributions des particuliers

1° La Commune paye annuellement L. 16 d'argent un sac de bled mesure de Morges, et 2 chars de bois

2° la bourse des pauvres L. 16 et un sac de bled

3° Les particuliers qui ont des enfants fréquentant l'école payent annuellement 2 bat par enfant un quartier de bled et une javelle à la moisson. Ceux qui n'ont point d'enfant contribuent chacun d'un demi quartier.

Si les dits quartiers et demi quartiers indépendamment des javelles ne font pas quatre sacs mesure de Morges la Commune les Complète

AB. outre cela le régent tire encore

1° de la Commune le jeu du jeune & bat

2° de la bourse des pauvres le dit jeu & bat à la visite de l'école & bat

Les javelles de la moisson dont il parle ci dessus ne donnent qu'un sac mesure de Morges

Le Coultre régent a La Chaux
le 7^{me} mars 1799

Handwritten signature and notes at the bottom of the page.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Chavannes Sur le Veiron*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Cuarnens. Agence de Chavannes.*

d. District de *Conroy.*

e. Canton *Du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *huit minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Saint Denis*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *tous les enfants peuvent se rendre des trois minutes*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Saint Denis sept enfants*

Chavannes Sur le Veiron 128

N. O. H.

Vertical text on the right margin of the second page, possibly bleed-through or a separate column.